

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 1044 /A.I.

Astrida, le 16 mai 1951.-

Objet:  
Aide aux nécessiteux.-

ASTRIDA



107

Monsieur le Médecin,

J'ai l'honneur de vous informer qu'afin de faciliter les démarches des indigènes pour l'obtention de lait, j'ai écrit aux chefs que dorénavant les intéressés s'adressent directement à vous munis du papier du sous-chef attestant l'insolvabilité.

L'Administrateur de Territoire,  
P.O.

Monsieur le Médecin  
Directeur de l'Hôpital  
à ASTRIDA.-